

# Surface glacée communautaire

Résolution : 2020-12-674

## DESTINÉ À

Le programme est destiné à des citoyens regroupés de la Ville de Sorel-Tracy, âgé de 18 ans et plus.

## DESCRIPTION

Le programme vise à soutenir les citoyens désirant entretenir une surface glacée communautaire sans bandes ni buts, sur un terrain municipal de son quartier. Étant réalisé bénévolement par les citoyens, l'implantation d'une surface glacée communautaire :

- Améliore le sentiment de sécurité et d'appartenance envers son quartier ;
- Développe le respect, la solidarité et l'entraide ;
- Contribue aux rapprochements interculturels et intergénérationnels ;
- Augmente l'implication citoyenne dans sa communauté ;
- Et bien d'autres encore...

## ATTENTES ET CONSIDÉRATIONS

- Le projet de surface glacée communautaire est ouvert à l'ensemble des résidents de la ville de Sorel-Tracy ;
- Le projet devra être situé à plus d'un (1) kilomètre d'une surface glacée extérieure déjà répertoriée par la ville ;
- La surface glacée devra être aménagée dans un parc de voisinage, de quartier ou municipal disposant déjà d'une source d'eau adéquate (sortie de plateaux sportifs ou indépendants). Aucune borne-fontaine n'est autorisée ;
- Aucune modification physique ne devra être portée aux installations existantes sur le site (exemple : mobilier urbain, modules de jeux, éclairage, etc.) ;
- Les terrains sportifs fédérés (baseball, soccer...) ne peuvent être utilisés ;
- La superficie maximale de la surface glacée doit correspondre à 12 mètres x 18 mètres (~ 40 pieds x 60 pieds) ;
- Les regroupements citoyens qui désireront faire des feux d'ambiance devront respecter les clauses ci-dessous :
  - Utiliser un foyer fourni par la Ville ayant des pare-étincelles ;
  - Utiliser du bois respectant la réglementation municipale (règlement n°RM-2063);
  - Responsables des feux d'ambiance;
  - Éteindre les feux d'ambiance de manière adéquate à la fin de la journée.
- Le projet doit respecter les règlements municipaux en vigueur de la Ville de Sorel-Tracy ;

## **SOUTIEN MUNICIPAL OFFERT**

- Une formation pour l'aménagement et l'entretien d'une surface glacée (~ 1h) ;
- Remise d'une copie du « *Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures* » réalisé par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ;
- L'accès à l'eau, l'outil nécessaire pour l'activation de l'accès à l'eau, la fourniture de boyaux d'arrosage, 2 lances, 2 pelles à neige, 2 pelles de type pousse-neige, coupe-glace et un foyer sécuritaire avec pare-étincelles. (Si demandé et disponible)
- La couverture d'assurance de la Ville de Sorel-Tracy à titre d'assuré additionnel ;
- Diffusion sur le site Internet de la Ville ainsi que dans les autres médias jugés nécessaires ;
- Inspection, accompagnement et conseils pour assurer la sécurité et l'entretien adéquat.
- En ce qui concerne les feux d'ambiance, nos patrouilleurs aux patinoires extérieures feront des tournées pour s'assurer que les feux sont bien éteints à la fin de chaque journée.
- Affichage sur les lieux mentionnant qu'il s'agit d'une surface glacée communautaire, entretenue par de fiers citoyens bénévoles.

## **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS**

- Regrouper un minimum de deux (2) citoyens bénévoles âgés de 18 ans ou plus ;
- Récupérer le matériel prêté par la Ville à partir du 15 décembre et le rapporter au plus tard le 1<sup>er</sup> avril ;
- Détenir un espace d'entreposage suffisant pour le matériel prêté par la Ville ;
- Respecter les règlements municipaux en vigueur ;
- Participer à la formation offerte par le Service des loisirs ;
- Prendre connaissance du « *Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures* » réalisé par l'AQLM ;
- Être responsable bénévole de la main-d'œuvre, du déneigement, du feu d'ambiance (si nécessaire) et de l'entretien de la surface glacée tout au long de la saison hivernale ;
- S'il y a lieu, avoir respecté les modalités du programme l'année précédente ;
- Contexte COVID-19 : appliquer les règles et les mesures sanitaires ;

## **COMMENT UTILISER CE SERVICE**

Les citoyens souhaitant avoir une surface glacée communautaire dans leur quartier doivent remplir le formulaire.

Pour toute information, communiquez avec le Service des loisirs.

Par courriel : [loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca)  
Par téléphone : 450 780-5600, poste 4400  
En personne : 3015, place des Loisirs  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1